

RELEVÉ DE DÉPÔT

S.A. DES PÊCHERIES INC.
750, RUE 141, S.A. 40
SHERBROOKE
J1A 1S5 513-443-1048

Date du dépôt: 16 Mars 2015
N° de transfert: 1137
N° fournisseur: 00000F1139

SYNDICAT PROD. DE BOIS DU CENTRE DU QUÉBEC
2420, RUE DE L'INDUSTRIE
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC)
G0Z 4N5

MONTANT DÉPOSÉ: 64.20

--- ALIEN ---					
DATE	NOMBO COMPTÉ	N° DE DU FOURNISSEUR	MONTANT TTC. P.C.	Description	TOTAL PAYÉ
2015/03/16	BOIS	0000000000000000	25.00	BOIS - BOIS - BOIS - BOIS - BOIS	25.00
2015/03/16	BOIS	0000000000000000	25.00	BOIS - BOIS - BOIS - BOIS - BOIS	25.00
2015/03/16	BOIS	0000000000000000	25.00	BOIS - BOIS - BOIS - BOIS - BOIS	25.00

FRAIS ENREGIS

Région administrative, unité d'aménagement (lot) et agence		Nom de l'unité cadastrale	Nom ou numéro du rang	Numéro du lot, de la partie du lot ou désignation cadastrale	Superficie à enregistrer ☐ Hectare ☐ Acre ☐ Arpent carré forestière totale	Date d'expiration du PAF année/mois/jour	Sous convention avec un OGC (x) ☐ Oui ☐ Non
Numéro OGC	Date de début de la convention année/mois/jour	Code cadastral	Code du rang				
		Date de résiliation de la convention année/mois/jour	Nom de la municipalité	Unité d'évaluation (matricule) Numéro (division/section/emplacement)		Réservé au Ministère	
			Code géographique				

Région administrative, unité d'aménagement (lot) et agence		Nom de l'unité cadastrale	Nom ou numéro du rang	Numéro du lot, de la partie du lot ou désignation cadastrale	Superficie à enregistrer ☐ Hectare ☐ Acre ☐ Arpent carré forestière totale	Date d'expiration du PAF année/mois/jour	Sous convention avec un OGC (x) ☐ Oui ☐ Non
Numéro OGC	Date de début de la convention année/mois/jour	Code cadastral	Code du rang				
		Date de résiliation de la convention année/mois/jour	Nom de la municipalité	Unité d'évaluation (matricule) Numéro (division/section/emplacement)		Réservé au Ministère	
			Code géographique				

Région administrative, unité d'aménagement (lot) et agence		Nom de l'unité cadastrale	Nom ou numéro du rang	Numéro du lot, de la partie du lot ou désignation cadastrale	Superficie à enregistrer ☐ Hectare ☐ Acre ☐ Arpent carré forestière totale	Date d'expiration du PAF année/mois/jour	Sous convention avec un OGC (x) ☐ Oui ☐ Non
Numéro OGC	Date de début de la convention année/mois/jour	Code cadastral	Code du rang				
		Date de résiliation de la convention année/mois/jour	Nom de la municipalité	Unité d'évaluation (matricule) Numéro (division/section/emplacement)		Réservé au Ministère	
			Code géographique				

Section 2 - Enregistrement de la ou des superficies à vocation forestière couvertes par le ou les plans d'aménagement

Région administrative, unité d'aménagement (lot) et agence		Nom de l'unité cadastrale	Nom ou numéro du rang	Numéro du lot, de la partie du lot ou désignation cadastrale	Superficie à enregistrer Hectare ☐ Acre ☐ Arpent carré ☐ forêt/aire totale	Date d'expiration du PAF années/mois/jour	Sous convention avec un OGC (X) ☐
		Code cadastral	Code du rang				☐ Oui ☐ Non
Numéro OGC	Date de début de la convention années/mois/jour	Date de réalisation de la convention années/mois/jour	Nom de la municipalité	Unité d'évaluation (matricule) Numéro (division/section/emplacement)	Réservé au Ministère		
			Code géographique				

Région administrative, unité d'aménagement (lot) et agence		Nom de l'unité cadastrale	Nom ou numéro du rang	Numéro du lot, de la partie du lot ou désignation cadastrale	Superficie à enregistrer Hectare ☐ Acre ☐ Arpent carré ☐ forêt/aire totale	Date d'expiration du PAF années/mois/jour	Sous convention avec un OGC (X) ☐
		Code cadastral	Code du rang				☐ Oui ☐ Non
Numéro OGC	Date de début de la convention années/mois/jour	Date de réalisation de la convention années/mois/jour	Nom de la municipalité	Unité d'évaluation (matricule) Numéro (division/section/emplacement)	Réservé au Ministère		
			Code géographique				

Région administrative, unité d'aménagement (lot) et agence		Nom de l'unité cadastrale	Nom ou numéro du rang	Numéro du lot, de la partie du lot ou désignation cadastrale	Superficie à enregistrer Hectare ☐ Acre ☐ Arpent carré ☐ forêt/aire totale	Date d'expiration du PAF années/mois/jour	Sous convention avec un OGC (X) ☐
		Code cadastral	Code du rang				☐ Oui ☐ Non
Numéro OGC	Date de début de la convention années/mois/jour	Date de réalisation de la convention années/mois/jour	Nom de la municipalité	Unité d'évaluation (matricule) Numéro (division/section/emplacement)	Réservé au Ministère		
			Code géographique				

Réservé au Ministère ou aux personnes mandatées par celui-ci

Le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. O ☐ ou ☐ Non ☐

Date de reconnaissance

Année Mois Jour

Commentaires :

Signature : Responsable de l'analyse

Année Mois Jour

Signature :

Mandataire autorisé

Date :

Année Mois Jour

Rôle triennal	Exercice financier	Date de l'avis
2013 – 2015	2014	17-01-2014

[illegible]

DEMANDE DE RÉVISION	Date limite	PROCÉDURES À SUIVRE VOIR VERSO Référence au règlement	Adresse de l'endroit déterminé pour déposer une demande de révision.
	Frais exigible		

29

ANNEXE

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES À LA CONVENTION

CHIFFRE D'AFFAIRES (en \$) : _____

NOM	PRÉNOM
157, chemin Gendreau	Johanneau
ADRESSE	VILLE
Québec	106 3A6
PROVINCE	CODE POSTAL

TÉLÉPHONE RÉSIDENCE : 819-834-2531

TÉLÉPHONE BUREAU : 819-249-7048

TÉLÉPHONE CELLULAIRE : 819-212-1606

NUMÉRO ASSURANCE SOCIALE : —

NUMÉRO ENTREPRISE : 16 085 2533

N° TFS : R 144 651 740

NOTIF : 126 174 4616

PAYEMENT PAR DÉPÔT DIRECT : OUI ☒ NON ☐
(joindre spécimen de chèque)

LOTS VISÉS PAR LA CONVENTION (sujets de titres) :

N° : 446 2589

RANG : XI

CANTON : Magog

ACHAT (—) ACTIONS (X) PAYÉES AU MONTANT DE : \$100,000.00

COMPTANT : — CHÈQUE : —

Les conditions d'achat(s) seront classées par :

PROPRIÉTAIRE : — COMPAGNIE : ☒

6.5 Changement dans les programmes d'aide de mise en valeur de la forêt privée

6.5.1 Advenant que les programmes d'aide de l'État soient modifiés de façon majeure par le gouvernement, il sera loisible aux parties de résilier la présente convention de plain droit, si ces modifications causent un préjudice à l'une ou l'autre des parties (ex : financement et mode de financement, changements des objectifs des programmes),

7. AUTRES

7.1 L'interprétation et l'application de la présente convention sont régies par les lois du Québec.

7.2 Le fait pour une cause d'être valide ou illégale sera considéré comme si cette clause était non écrite et n'invalidera pas le reste de la convention. Il est compris que les titres des paragraphes ne sont là que pour la clarté du texte et non pour en restreindre la portée.

7.3 Les attendus et les annexes font partie intégrante de la présente convention. Dans le cas d'une contradiction entre le texte d'une annexe et celui de la convention, le texte de la convention prévaudra.

7.4 La présente convention ne prendra effet que lorsque toutes les signatures requises auront été dûment apposées.

8. SIGNATURES

La présente convention a été signée en duplicat:

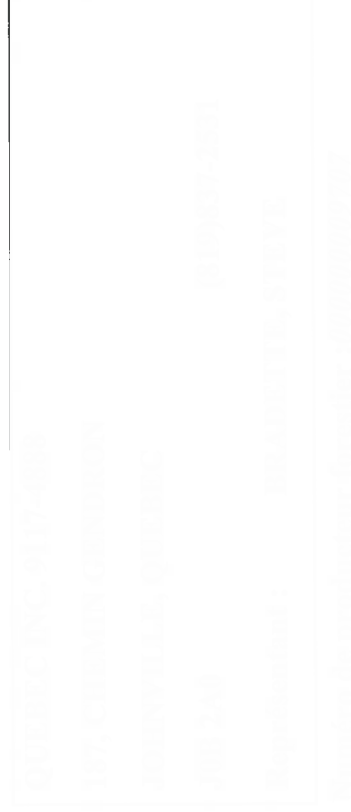
Et les soussignés ont signé comme suit :

LE GROUPEMENT PAR :

LE PROPRIÉTAIRE PAR :

Adhésion à la Certification forestière (FSC)
du Groupement portant numéro C015405

Plan d'aménagement forestier



OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise ne valeur des boisés

OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

☒ Production forestière

☐ Production d'arbre de Noël

☐ Acériculture

☐ Protection de la faune

☐ Utilisation à des fins récréatives

Remarques:

Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des coupes favorisant l'accroissement de ses arbres. L'un des objectifs du producteur forestier est d'aménager sa forêt en préservant ou en aménageant des sites pour des fins récréatives. A NOTER QUE LES RUISSEAUX PRÉSENTS SUR LA PROPRIÉTÉ SONT CONSIDÉRER COMME ÉTANT DES SITES SENSIBLES.

Voir la carte cadastrale pour l'identification des sites sensibles.

LOCALISATION DE LA SUPERFICIE A VOCATION FORESTIÈRE

No. de producteur forestier : 000000009707						Numéro du plan d'aménagement 05512G2140564	
Municipalité régionale de comté (MRC): MEMPHREMAGOG						Code: 450	
Municipalité : MAGOG (CT)						Code: 45072	
Cadastre: MAGOG						Code: 1605	
Numéro de photo : 95136-136							
Matricule	Propriété numéro	Rang	No. du lot	Zone	Superficie totale (ha)	Superficie à voc. forestière (ha)	OGC
1305-63-0940	01	01 : XI	4462886	V : vert	72.4	72.4	O
Superficie totale de la propriété					72.4	72.4	
Superficie totale du PAF					72.4	72.4	



Description de la forêt / cartographie

Numéro de la
carte forestière

31H01 NE

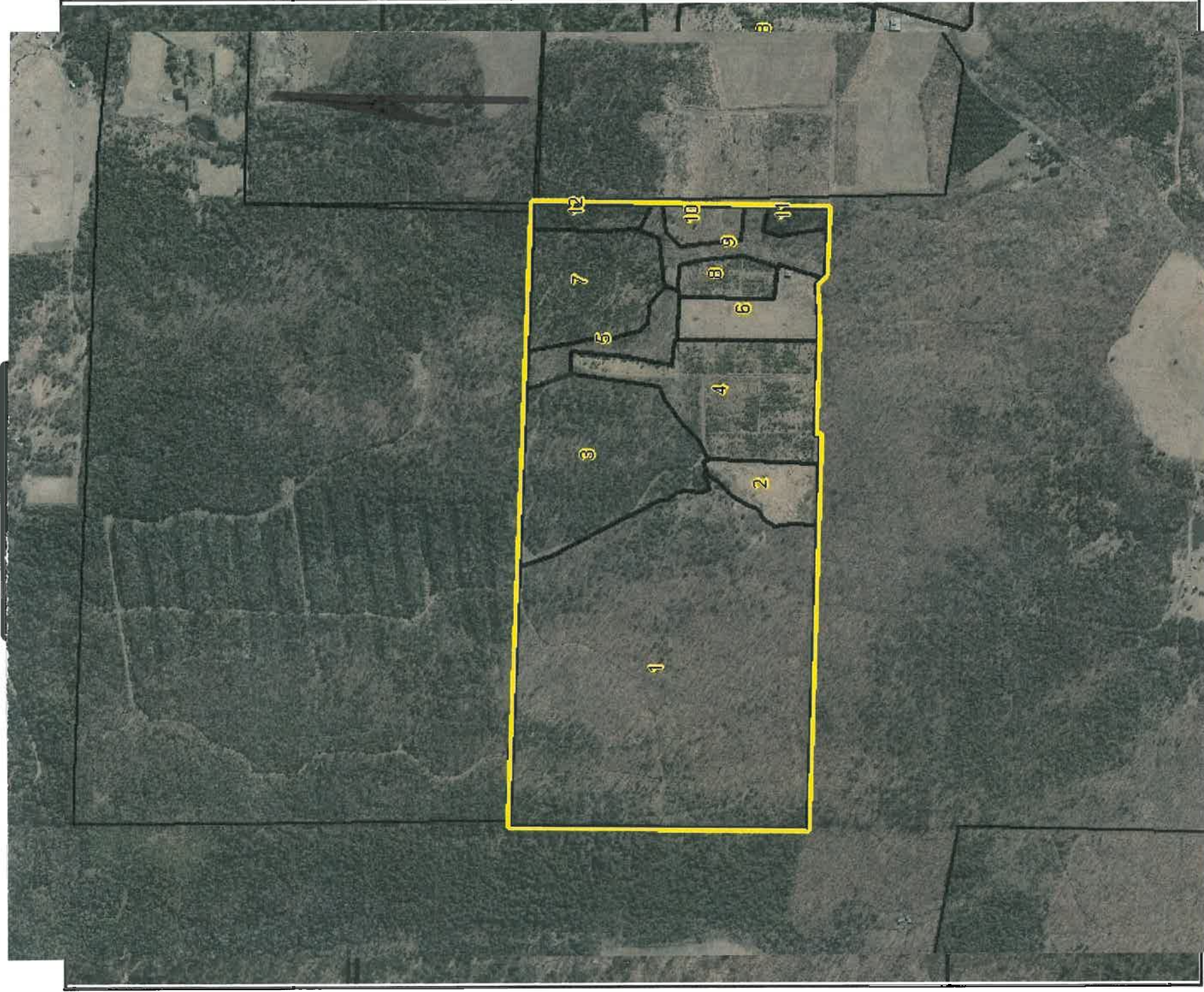
Numéro de la
photo aérienne

95136-136

Échelle

1/15000

Modification :



Aménagement forestier
et agricole des Sommets
inc.

Facteurs de conversion pratique pour le propriétaire

1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 107 639 pi²

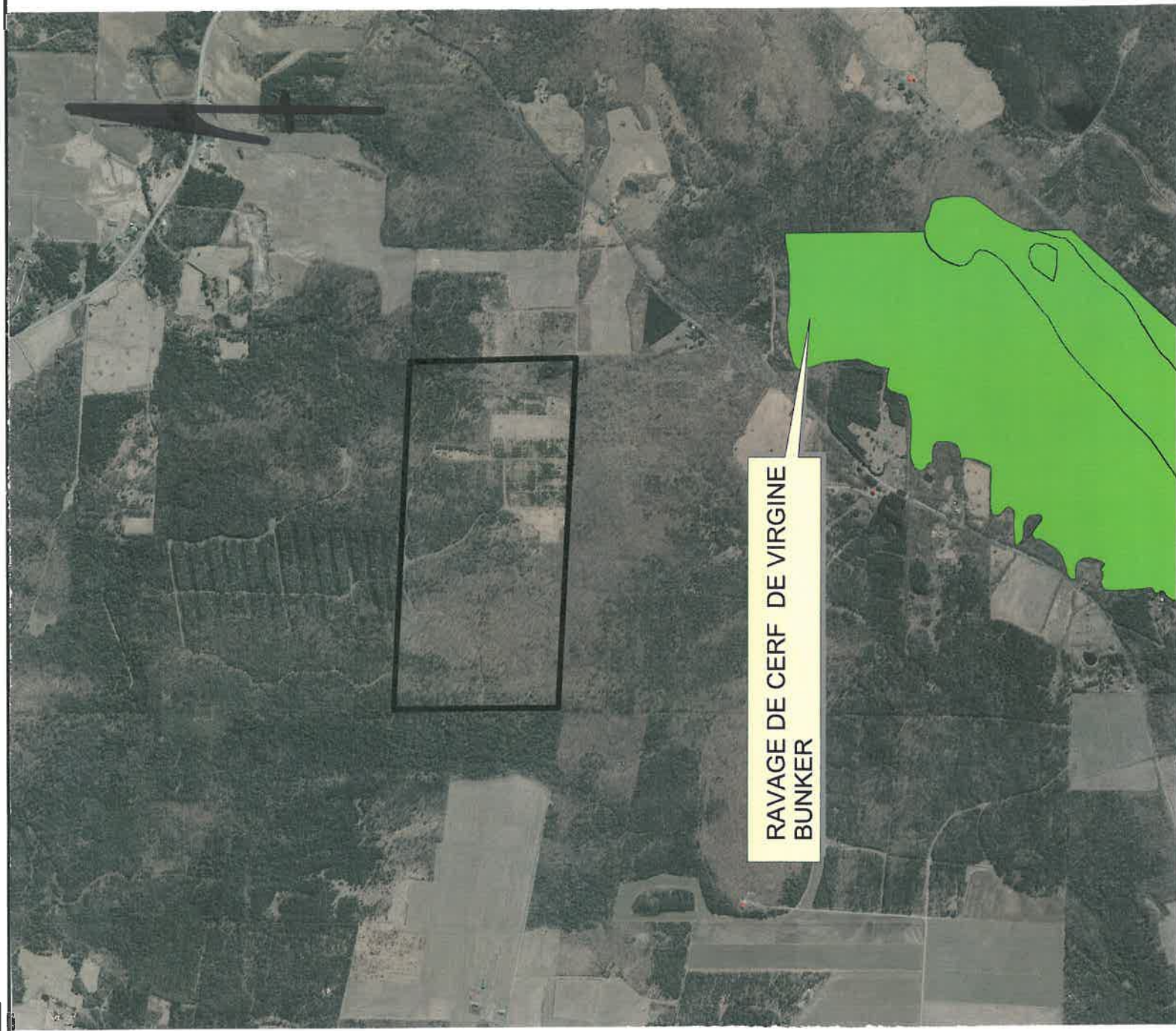
1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)

1 corde 4' = 2.41 m³ sol. = 3.625 m³ app.

Description de la forêt / cartographie

Carte cadastrale et éléments sensibles

☐ Il n'y a pas d'éléments sensibles de répertoriés



*Aménagement forestier
et agricole des Sommets
inc.*

Facteurs de conversion pratique pour le propriétaire

1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 107 639 pi²

1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)

1 corde 4' = 2.41 m³ sol. = 3.625 m³ app.

DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. peup.	Type de peuplement Essences principales	Superficie approx.(ha)	Densité	Hauteur (m)	Classe d'age (ans)	Volume approx. (m³app.) par groupe	Volume (m³app./ha)
001	Erablière à feuillus d'ess.tolérantes	36.3	B	21	80	Sapin-Épinette	Sapin-Épinette Autres résineux Peuplier-Tremble Autres feuillus Total
	Erable rouge					Autres résineux	
	Bouleau jaune					Peuplier-Tremble	
	Erable à sucre					Autres feuillus	
	Frêne d'Amérique					Total	
002	Plantation d'épinettes blanches	2.1	A	3	10	Sapin-Épinette	Sapin-Épinette Autres résineux Peuplier-Tremble Autres feuillus Total
	Epinette blanche					Autres résineux	
	Epinette noire					Peuplier-Tremble Autres feuillus Total	
003	Erablière rouge	9.6	B	20	70	Sapin-Épinette	Sapin-Épinette Autres résineux Peuplier-Tremble Autres feuillus Total
	Erable rouge					Autres résineux	
	Hêtre					Peuplier-Tremble	
	Pruche de l'Est					Autres feuillus	
	Sapin baumier					Total	
004	Plantation	7.6	B	5	20	Sapin-Épinette	Sapin-Épinette Autres résineux Peuplier-Tremble Autres feuillus Total
	Thuya occidental					Autres résineux	
						Peuplier-Tremble Autres feuillus Total	
005	Erablière rouge	1.9	B	15	40	Sapin-Épinette	Sapin-Épinette Autres résineux Peuplier-Tremble Autres feuillus Total
	Erable rouge					Autres résineux	
	Bouleau gris					Peuplier-Tremble	
	Sapin baumier					Autres feuillus	
	Frêne d'Amérique					Total	
006	Friche embroussaillée	2.8				Sapin-Épinette	Sapin-Épinette Autres résineux Peuplier-Tremble Autres feuillus Total
	Saule					Autres résineux	
						Peuplier-Tremble Autres feuillus Total	
007	Erablière rouge résineuse à dom. rés.	5.4	B	17	50	Sapin-Épinette	Sapin-Épinette Autres résineux Peuplier-Tremble Autres feuillus Total
	Erable rouge					Autres résineux	
	Bouleau jaune					Peuplier-Tremble	
	Sapin baumier					Autres feuillus	
	Pruche de l'Est					Total	
008	Plantation	1.5	B	5	20	Sapin-Épinette	Sapin-Épinette Autres résineux Peuplier-Tremble Autres feuillus Total
	Thuya occidental					Autres résineux	
						Peuplier-Tremble	
						Autres feuillus	
						Total	
009	Feuillu d'essences intolérantes	2.4	C	13	30	Sapin-Épinette	Sapin-Épinette Autres résineux Peuplier-Tremble Autres feuillus Total
	Erable rouge					Autres résineux	
	Frêne d'Amérique					Peuplier-Tremble	
	Peuplier faux-tremble					Autres feuillus	
	Bouleau gris					Total	

Sources :

☒

 photographie aérienne

☒

 carte forestière régionale

☒

 vérification sur le terrain

☒

 inventaire forestier

Classes de densité du couvert forestier:

A(forte)100%

B(normale)80%

C(faible)40%

D(très faible)25%



Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.

DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. peup.	Type de peuplement Essences principales	Superficie approx.(ha)	Densité (m)	Hauteur (ans)	Classe d'age (ans)	Volume approx. (m³ app.) par groupe	Volume (m³ app./ha)
010	Plantation d'épinettes blanches	1.1	A	2	10	Sapin-Épinette	
	Epinette blanche					Autres résineux	
	Epinette noire					Peuplier-Tremble	
						Autres feuillus	
						Total	
011	Plantation de pins rouges	0.6	B	20	40	Sapin-Épinette	
						Autres résineux	
	Pin blanc					Peuplier-Tremble	
	Frêne d'Amérique					Autres feuillus	
	Cerisier tardif					Total	
012	Prucheraie à sapins	1.1	B	20	80	Sapin-Épinette	
						Autres résineux	
	Pruche de l'Est		Frêne d'Amérique			Peuplier-Tremble	
	Sapin baumier		Hêtre			Autres feuillus	
	Erable rouge					Total	
Superficie totale du PAF : 72.4							0
Autres résineux							0
Peuplier-Tremble							0
Autres feuillus							0
Total							0
Volume en corde							
Sapin-Épinette							0
Autres résineux							0
Peuplier-Tremble							0
Autres feuillus							0
Total							0

Sources :

☒ photographie aérienne

☒ carte forestière régionale

☒ vérification sur le terrain

☒ inventaire forestier

Classes de densité du couvert forestier:

A(forte)100%

B(normale)80%

C(faible)60%

D(très faible)40%25%



Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ/MISE EN VALEUR

No.peup		Type de peuplement	REMARQUES PARTICULIÈRES		
001	Erablière à feuillus d'ess.tolérantes	Le site est généralement sec. Le peuplement est situé sur une pente faible.			
Superficie du peuplement		36.3	ha		
Programme d'intervention					
Coupe de jardinage (feuillus tol.)		Envergure du traitement	25.0	ha/km/1000pl	
COUPE DE JARDINAGE				2015	
Ce traitement consiste en une coupe périodique pratiquée sur les arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou malformées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement si elle est bien orientée. Ainsi, on perpétue le peuplement en assurant sa régénération et sa croissance sans jamais avoir recours à sa coupe totale.					
002	Plantation d'épinettes blanches				
Superficie du peuplement		2.1	ha		
Programme d'intervention					
Revoir dans 10 ans		Envergure du traitement		Période prévue	
003	Erablière rouge				
Superficie du peuplement		9.6	ha		
Programme d'intervention					
Coupe de jardinage (feuillus tol.)		Envergure du traitement	9.0	ha/km/1000pl	
COUPE DE JARDINAGE				2016	
Ce traitement consiste en une coupe périodique pratiquée sur les arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou malformées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement si elle est bien orientée. Ainsi, on perpétue le peuplement en assurant sa régénération et sa croissance sans jamais avoir recours à sa coupe totale.					
004	Plantation				
Superficie du peuplement		7.6	ha		
Programme d'intervention					
Revoir dans 10 ans		Envergure du traitement		Période prévue	
				2025	
Notes :					
- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux.					
 Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.					

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ/MISE EN VALEUR

No.peup		Type de peuplement	REMARQUES PARTICULIÈRES		
005	Erablière rouge				
	Superficie du peuplement	1.9 ha			
Programme d'intervention					
		Coupe de jardinage (feuillus tol.)	Envergure du traitement	1.0 ha/km/1000pl	Période prévue
		2017			
COUPE DE JARDINAGE					
Ce traitement consiste en une coupe périodique pratiquée sur les arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou malformées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement si elle est bien orientée. Ainsi, on perpétue le peuplement en assurant sa régénération et sa croissance sans jamais avoir recours à sa coupe totale.					
006	Friche embroussaillée				
	Superficie du peuplement	2.8 ha			
Programme d'intervention					
		Herse forestière	Envergure du traitement	2.0 ha/km/1000pl	Période prévue
		2015			
007	Erablière rouge résineuse à dom. rés.				
	Superficie du peuplement	5.4 ha			
Programme d'intervention					
		Coupe de jardinage (résineux)	Envergure du traitement	3.0 ha/km/1000pl	Période prévue
		2018			
COUPE DE JARDINAGE					
Ce traitement consiste en une coupe périodique pratiquée sur les arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou malformées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement si elle est bien orientée. Ainsi, on perpétue le peuplement en assurant sa régénération et sa croissance sans jamais avoir recours à sa coupe totale.					
008	Plantation				
	Superficie du peuplement	1.5 ha			
Programme d'intervention					
		Revoir dans 10 ans	Envergure du traitement		Période prévue
		2025			
Notes :					
- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux.					
 <i>Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.</i>					

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ/MISE EN VALEUR

No.peup	Type de peuplement	REMARQUES PARTICULIÈRES		
009	Feuillu d'essences intolérantes			
	Superficie du peuplement	2.4	ha	
Programme d'intervention Revoir dans 10 ans				
010	Plantation d'épinettes blanches			
	Superficie du peuplement	1.1	ha	
Programme d'intervention Revoir dans 10 ans				
011	Plantation de pins rouges			
	Superficie du peuplement	0.6	ha	
Programme d'intervention Eclaircie commerciale + martelage				
		Envergure du traitement	0.6 ha/km/1000pl	Période prévue 2018
012	Prucheraie à sapins			
	Superficie du peuplement	1.1	ha	
Programme d'intervention Coupe de jardinage (résineux)				
		Envergure du traitement	8.0 ha/km/1000pl	Période prévue 2018

Notes : - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux.



Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.

Fiche technique de la propriété

No. peup.	Appellation	Densité	Hauteur (m)	Classe d'âge	Stocking Comp (%)	S.T. DHP (m²/ha)moyen	Volume (m³/ha)	Superficie (ha)	Travaux/ Remarques	Année/code prévue du traitement
001	Erablière à feuillus d'ess.toiérantes	B	21	80	5	20		25	Coupe de jardinage (feuillus tol.)	2015
002	Plantation d'épinettes blanches	A	3	10					Revoir dans 10 ans	2025
003	Erablière rouge	B	20	70	15	15		9	Coupe de jardinage (feuillus tol.)	2016
004	Plantation	B	5	20					Revoir dans 10 ans	2025
005	Erablière rouge	B	15	40	15	15		1	Coupe de jardinage (feuillus tol.)	2017
006	Friche embrousailée							2	Herse forestière	2015
007	Erablière rouge résineuse à dom. rés.	B	17	50				3	Coupe de jardinage (résineux)	2018
008	Plantation	B	5	20					Revoir dans 10 ans	2025
009	Feuillu d'essences intolérantes	C	13	30					Revoir dans 10 ans	2025
010	Plantation d'épinettes blanches	A	2	10					Revoir dans 10 ans	2025
011	Plantation de pins rouges	B	20	40				0.6	Eclaircie commerciale + martelage (résineux)	2018
012	Frucheraie à sapins	B	20	80				8	Coupe de jardinage (résineux)	2018

Propriété :

Méthodologie :

☒ photographie aérienne

☒ carte forestière régionale

☒ vérification sur le terrain

☒ inventaire forestier

REMARQUES SUR LA PROPRIÉTÉ

Avant d'effectuer des travaux sylvicoles sur votre propriété, vous devez consulter un ingénieur forestier, qui vous indiquera la faisabilité du projet et les techniques à utiliser pour réaliser adéquatement les traitements sylvicoles recommandés. La prescription sylvicole signée par l'ingénieur forestier servira alors de plans et devis pour l'exécution des travaux.

ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans le ce plan d'aménagement forestier visent à vous aider à prendre les décisions qui permettent de mettre en valeur votre propriété, ils sont indiqués à titre de suggestions. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il vous est recommandé :

- . de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux;
- . de noter les interventions réalisées sur la propriété.